PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-04 RÉGISSANT LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2015-04-03 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Projet de règlement numéro 2015-04-03 modifiant le règlement 2015-04 régissant les camions de cuisine de rue :

- Les camions de cuisine de rue sont autorisés dans la zone MX-2 du règlement de zonage 2003-05 et doivent respecter les marges de recul prescrites.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 9e jour de septembre 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 septembre 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour de septembre 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière